



COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. DEMARET Patrick (Président) - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

EXCUSE : M. BESSON Bernard

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de lendemain du jour de la publication conformément à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 09/03/2019

FEUILLE DE MATCH TRANSMISE AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

Match N°21209332 U18 2^{ème} Division CREYSSE LEMBRAS - LE MONTEIL Ent.

CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS

Match N°21206202 U18 1^{ère} Division poule B MONTIGNAC Ent. - PAYS BEAUMONTOIS Ent.
1 joueur du club de MONTIGNAC a participé à la rencontre de l'équipe 1 du 09/03/2019 alors qu'il était suspendu. La commission décide match perdu par pénalité à l'équipe de MONTIGNAC Ent. sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.

DIVERS

Le tirage au sort des ½ finales des coupes a été effectué en même temps que le tirage des ¼ de finale le lundi 04 mars 2019. Pour des raisons techniques et de dates, la présentation n'est pas respectée sur le site du District. Nous vous donnons pour information le tirage de ces ½ finales.

U18 Coupe Dordogne

Le vainqueur du match RIBERAC - PRIGONRIEUX recevra le vainqueur du match BOULAZAC - FOOHISLECOLE.

Le vainqueur du match LA JEUNESSE DU PERIGORD CENTRE - TRELISSAC recevra le vainqueur du match BERGERAC PERIGORD - COC CHAMIERES.

U18 Coupe District

Le vainqueur du match COC CHAMIERES 2 - PAYS DE MONTAIGNE recevra le vainqueur du match PRIGONRIEUX 2 - MONTIGNAC.

Le vainqueur du match VALLEE DE L'ISLE - BOULAZAC recevra le vainqueur du match CHAMPCEVINEL - RIBERAC.

U15 Coupe Dordogne

Le vainqueur du match MONBAZILLAC SIGOULES - SABLAT MARCILLAC recevra le vainqueur du match COC CHAMIERES - PRIGONRIEUX.

Le vainqueur du match LA JEUNESSE DU PERIGORD CENTRE - BERGERAC PERIGORD recevra le vainqueur du match HAUTEFORT - TRELISSAC.

U15 Coupe District



Commissions Jeunes

Réunion du 14 mars 2019- PV N°25

Le vainqueur du match NONTRON ST PARDOUX - CREYSSE LEMBRAS recevra le vainqueur du match BERGERAC PERIGORD 2 - COC CHAMIERES 2.

Le vainqueur du match COC CHAMIERES 3 - LIMENS JSA recevra le vainqueur du match SALIGNACOIS PAYS FENELON - PAYS DE MONTAIGNE.

Comme le préconise le règlement, le match sera inversé en cas de victoire à l'extérieur face à une victoire à domicile et en cas de 2 divisions d'écart.

Les 4 Finales auront lieu le samedi 18 mai 2019 à LA ROCHE CHALAIS.

COMMISSION FOOT EDUCATIF

PRESENTS : MM. FAURE Daniel - THOMASSON Alain - DEMARET Patrick

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 09/03/2019

- Point sur les compétitions en U13 et U11

NON SAISIE INTERNET

U11 D2 poule A amende de 8 € à CHANCELADE

NON TRANSMISSION FEUILLES DE MATCHS

U13 D1 et D2 amende de 25 € au club de LIMENS JSA

U13 D3 amende de 25 € au club de CONDAT

U11 D1 amende de 25 € au club de CHATEAU L'EVEQUE

U11 D2 amende de 25 € au club de PAYS D'EYRAUD

U11 D3 amende de 25 € au club d'ATUR